Communiqué de presse

Embargo jusqu'au 31.03.2025 à 17 h

Raclette Suisse, le 31 mars 2025

Demande d'extension de la mesure d'entraide :
participation des non-membres de Raclette Suisse à la promotion des ventes

L'association Raclette Suisse demande au Conseil fédéral d'étendre la mesure de financement des contributions marketing aux non-membres.

À l'instar d'autres interprofessions et organisations de producteurs·trices, tels que la fédération des Producteurs Suisses de Lait, l'Interprofession de la vigne et des vins suisses ou l'Interprofession du Vacherin Fribourgeois, Raclette Suisse a déposé le 31 mars 2025 une demande afin que la mesure d'entraide soit étendue aux non-membres. Cette demande a été approuvée unanimement lors de l'assemblée générale de l'association du 19 juin 2024.

Depuis la fondation de Raclette Suisse en 1994, la production annuelle est passée de 8943 à 17 230 tonnes en 2024. Le fromage à raclette fait donc partie des fromages les plus appréciés et les plus vendus de Suisse. L'objectif premier de Raclette Suisse est de stimuler les ventes de fromage à raclette suisse dans tout le pays et par-delà ses frontières, et de véhiculer une image positive de ce produit. Dans cette optique, les contributions marketing sont utilisées de multiples manières : spots publicitaires télévisés, affiches, publicité en ligne, campagnes sur les réseaux sociaux, concours, dégustations, sponsoring, salons, newsletters et bien plus encore.
Or, ces dernières années, de nombreuses fromageries se sont lancées dans la production de fromage à raclette sans devenir membres de Raclette Suisse. En d'autres termes, elles profitent des mesures de promotion des ventes sans participer à leur financement, ce qui fausse la concurrence vis-à-vis des autres producteurs·trices de fromage à raclette. Afin de lutter contre cette concurrence déloyale et pour que Raclette Suisse puisse continuer de mener à bien sa mission de prospection du marché, il est nécessaire de déclarer les contributions marketing de force obligatoire générale. À long terme, cette mesure bénéficiera à l'ensemble des producteurs·trices de raclette.

Nombre de signes espaces comprises : 2044

Raclette Suisse
Secrétariat de Raclette Suisse, Laubeggstrasse 68, 3006 Berne
E-mail : info@raclette-suisse.ch Site internet : http://www.raclette-suisse.ch

Jürg Simon, président, tél. +41 31 359 53 25

Jürg Kriech, directeur, tél. +41 31 359 53 25

Ce communiqué de presse peut être téléchargé au format PDF à partir du 31.03.2025 sur https://www.raclette-suisse.ch/fr/metanavigation/medias/communiques-archives.
Le site propose également des photos et des statistiques en téléchargement.

Mention de la source et justificatif souhaités.

Raclette Suisse
L'Association réunit les fabricants de fromage de la marque Raclette Suisse®. Avec professionnalisme et fierté, ils élaborent un produit d'exception servant de base à l'un de nos plats nationaux. Facile à préparer, la raclette est à la fois savoureuse et conviviale. La marque *Raclette Suisse*® garantit aux acheteurs·teuses comme aux consommateurs·trices un produit naturel et de qualité. Le secrétariat de *Raclette Suisse* est une petite structure comportant 2,5 postes.